



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060311

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7558
N/REF : 8/06/2025 0H42 C:015937 I:22192
V/REF : Contrat N°007558 du 17/05/2010

SDC 'Le Sequoia'
C/O CABINET I.A.C.
2, PLACE ABBE PIERRE
69540 IRIGNY

IMMEUBLE : LE SEQUOIA
42 BIS RUE DES COLLONGES
2 BATIMENTS
69230 ST GENIS LAVAL

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 42BIS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr E. KUMER

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
240 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX PLUVIALES,
330 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX USEES -EAUX VANNES.

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 1580,00

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 01/2010 Valeur : 99,9
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060311

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau Interieur	1/AN	2156,70	2156,70
TOTAL H.T.				2156,70
T.V.A. a 10,00%				215,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2372,37</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.